

L'intendant Poivre à M. Crémont ordonnateur à Bourbon  
Le 22 janvier 1768

---

Un document des Archives départementales de La Réunion. Cote : 12C.

---

---

Au Port Louis Isle de France le 22 janvier 1768  
M. de Crémont ordonnateur à Bourbon

**Grains<sup>1</sup>**

J'ai reçu, Mon cher Ordonnateur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 de ce mois. Vous me mandez avoir laissé subsister le prix du riz en paille à 11 livres afin de ne pas dégoûter les colons de l'île de Bourbon de cette culture. Si ce moyen d'encourager vous a paru indispensable, il faudra bien en passer par là ; mais je vous exhorte en même temps à ne recevoir de riz en paille que le moins que vous pourrez dans vos magasins et de ne nous envoyer ici que du riz blanc. Vous sentez que cette denrée emportant beaucoup de volume, son fret en augmenterait considérablement.

**Économie dans toutes les dépenses**

Je ne puis, Monsieur, vous exhorter qu'à la plus grande économie quand il s'agit de vous dégarnir de piastres et de tirer des lettres de change. Vous savez que le Ministre ne m'a autorisé à faire des traites que pour les remises de grains. J'aurais désiré que vous n'en eussiez fait aucune pour les rentrées que vous avez eues des billets de carte, car si malheureusement on suspendait le paiement de ces lettres, cette suspension aurait son influence sur toutes nos traites pour remises de grains. La confiance des colons s'anéantirait dans sa naissance et de là viendrait l'anéantissement de la culture qui doit être l'objet principal de nos vues dans une colonie d'approvisionnement et dans laquelle on doit puiser ses subsistances.

**Monnaie de carte**

Je pense que vous donnerez suffisamment de crédit à la nouvelle monnaie de carte, en la faisant recevoir dans les magasins du Roi et dans ceux de la Compagnie. Elle ne peut pas y être refusée. Il faut du temps à chaque chose, la circulation une fois établie, les billets auront tout le crédit qu'ils doivent avoir.

Vous me parlez, Mon cher Ordonnateur, de la disette générale dans laquelle vous vous trouvez relativement à vos besoins. Vous vous estimeriez bien heureux si vous étiez à portée de comparer l'état de cette île avec celui de la vôtre. Ici le port est plein de vaisseaux et les agrès de toutes espèces sont consommés. Tout le monde demande, tout le monde crie, et personne ne peut fournir ce qu'on demande. Les équipages des flûtes et des corvettes de Sa Majesté ont consommé toutes leurs provisions, surtout en vin. Je n'en ai pas ici pour les besoins de l'hôpital seul. J'ai été obligé de supprimer à bord de ces bâtiments la distribution du vin, et de réduire les équipages à l'eau de vie.

**MM. de Vauquelin et Dumas**

J'ai fait un grand crime, messieurs les officiers de marine s'en sont plaints très hautement. Vous connaissez le ton que ces messieurs mettent à leurs demandes. M. de Vauquelin y a ajouté toute l'indécence et même la malhonnêteté que son ami le Commandant a pu lui inspirer. Le Commandant a pris parti, a prétendu que je devais forcer la Compagnie à fournir du vin à quelque prix que ce fut, quoiqu'il n'y en eut pas dans le pays d'autre que celui que M. de Vauquelin fait vendre par son maître d'hôtel qui tient cabaret et magasin de

---

<sup>1</sup> La plupart des paragraphes de cette lettre ont été commentés ou titrés en marge gauche après rédaction.

vin. Cet officier avait cependant eu la hardiesse de dire hautement que tandis que les équipages de S. M. manquaient de vin, il était indécent et affreux que des particuliers en vendissent dans la colonie, etc. Voilà les gens auxquels j'ai affaire.

**M. Gonet**

D'un autre côté le petit contrôleur n'oublie rien pour me chagriner. Il se répand en mauvais propos. Il m'écrit une multitude de petites sottises auxquelles je réponds à mon ordinaire, et comme vous l'avez vu avec douceur et patience.

#### **Approvisionnement en toiles bleues**

Ne me faites point de reproches sur ce que je ne vous envoie point de toiles bleues, nous en avons reçu très peu, et je n'en ai pas la moitié de ce qu'il me faudrait pour les besoins les plus pressants de cette colonie. M. Dumas en a pris une grosse quantité pour en faire des gargousses, il en faut pour l'habillement des Noirs esclaves du Roi. Tous les esclaves de la colonie sont nus. Les Blancs manquent de toiles également. Dès que je serai un peu dans l'abondance je vous en enverrai.

#### **Lettres de change pour pension alimentaires**

Je crois que vous ne pouvez guère vous dispenser d'accorder quelques lettres de change pour pensions alimentaires, si les demandant ne peuvent faire autrement. Mais les habitants qui n'ont pas d'habitation et qui ont des billets de carte ne peuvent-ils pas trouver à acheter pour ces billets de carte des lettres de change de ceux qui ont fait des remises de grains. Je pense que dans de tels marchés il y aurait avantage pour les uns et pour les autres.

**Commune**

Il me semble que le règlement que vous venez de faire pour la capture des Noirs marrons est entièrement à la charge du Roi, ce qui ne devrait pas être. Ici c'est la Commune qui paye ces captures, et je crois que vous devez l'établir sur ce pied-là. Vous avez pour modèle l'arrêt rendu à la Martinique au sujet des Noirs justiciés et des Noirs marrons.

**M. Dumas**

L'établissement de la Commune et des Syndics que nous avons ici, est un règlement sage et très avantageux. M. Dumas cherche à l'anéantir par la seule raison que ces Syndics tiennent plus à l'intendant dont ils sont des espèces de délégués, qu'ils ne tiennent au gouverneur. Ces Syndics ont eu la hardiesse de refuser de mettre leur signature à une espèce de libelle qui était fort du goût de M. Dumas, et qui était fait contre l'ancienne administration de la Compagnie, surtout contre M. Desforges. Ces Syndics ont vis-à-vis de M. Dumas quelques autres torts de même nature. Il leur a défendu de s'assembler, il avait commandé un détachement de grenadiers pour les enlever au cas qu'ils s'assemblaient. Ils sont cependant établis par des arrêts de l'ancien Conseil, et confirmés par le nouveau, avec les modifications et les restrictions convenables à la forme de l'administration royale.

Je crois qu'il eut été mieux d'attendre les ordres de la Cour avant que d'anéantir un établissement fondé par plusieurs arrêts et du goût de toute la colonie.

#### **Commandants des quartiers à l'Isle de France**

Vous ne sauriez croire combien cette affaire met ici de troubles et d'entrave à toute l'administration. M. Dumas veut que les commandants de quartier soient despotiques, sur ses ordres au civil comme au militaire. Ces commandants de quartier ne peuvent, suivant ses instructions, recevoir d'ordre que de lui seul, l'intendant n'a dans tout l'intérieur de la colonie personne à qui commander. S'il faut travailler à la destruction des sauterelles, s'il faut prendre des arrangements pour l'établissement d'une cure, enfin quelque opération que j'aie à faire pour l'avantage de cette colonie, je ne sais à qui m'adresser sans risquer de compromettre l'autorité, ou de mettre le trouble dans la colonie.

Quand M. Dumas dit que le ministre avait nettement refusé aux députés de Bourbon la demande qu'ils lui faisaient du rétablissement des Syndics, il n'a pas dit vérité, cette affaire n'a été traitée que très légèrement avec M. Dubucq. Dans une de ses audiences publiques, M. Dubucq fit des objections contre cet établissement, mais l'affaire n'a pas été traitée et le Ministre n'en a eu aucune connaissance. Je suis persuadé que M. Dumas a écrit des choses

terribles contre ces Syndics ; s'il n'avait dit que la vérité, il aurait fait leur éloge car le corps des Syndics a d'excellentes têtes, et tous sont bien intentionnés, d'ailleurs que peut-on craindre d'un corps de colons qui ne peuvent s'assembler sans être présidés par l'intendant ou par celui qu'il commettra, et en présence des gens du Roi.

**Ordre de ne pas nommer M. Vally conseiller,  
ce grade ne pouvant être accordé  
par le gouverneur et l'intendant.**

Nous avons nommé provisoirement M. Vally à la place de M. Deheume sur sa bonne réputation et à la sollicitation de MM. de Maissin et Droman. Je ne sais trop si nous sommes bien autorisés à nommer, même par intérim, à une place de conseiller vacante ; toute réflexion faite, mon avis est que vous devez attendre les ordres du Ministre, et dans le cas où vous n'auriez pas nombre suffisant de conseillers pour juger, d'appeler, ou des gradués si vous en avez, ou mieux encore des anciens conseillers.

**Envoi d'une lettre du Ministre  
avec des mémoires remis par le vice-chancelier  
contenant divers objets à vérifier.**

Nous vous envoyons une lettre commune pour accompagner une lettre du Ministre qui nous adresse des mémoires qui lui ont été remis par le vice-chancelier, contenant divers griefs contre l'ancien commandant et contre le Conseil de l'île de Bourbon. Nous vous envoyons copie collationnée du tout, et nous vous prions de prendre sur les lieux les informations nécessaires pour que nous puissions en rendre compte au Ministre.

**Etat de dépenses.**

Je vous envoie ci-joint le duplicata d'une lettre du ministre en date du 27 mai dernier. Vous verrez par cette lettre et l'état des dépenses réglées à Versailles pour ces deux îles, que nous sommes menacés d'une grande misère. Il paraît suivant cet état qu'on ne nous enverra que 465.721 livres restant de 1.278.989 livres, à quoi on a calculé les dépenses générales de 1768. Il a été porté en déduction une somme de 700.000 livres pour le produit de la traite des Noirs et bœufs de Madagascar, etc. Cette lettre m'a fort alarmé, et j'ai eu le temps de répondre au Ministre par le vaisseau *le Choiseul*, que les demandes que nous avons faites dans nos dépêches sur *le Massiac* et *l'Outarde*, étaient indispensables, et je le prie de régler les envois en conséquence.

Vous trouverez ci-joint le rôle du détachement que M. de Césaire conduit à l'île de Bourbon. Vous remarquerez que ce détachement a été payé jusqu'au 30 du présent mois de janvier.

Je vais vous faire copier la dernière lettre commune du Ministre et mon état général de dépense. Je vous enverrai ces deux pièces par la première occasion.

J'ai accordé au Sr Desmolard [Dumolard] une petite augmentation pour lui tenir lieu de ses rations qu'il ne prend pas à l'hôpital, et parce que, outre qu'il est chargé du laboratoire, il est encore garde-magasin particulier des drogues et médicaments, ce qui lui donne beaucoup d'occupation.

J'ai écrit en France en faveur de M. Dusausay.

Je suis avec un vrai attachement, Mon cher Ordonnateur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Mille assurances de mon respect à Mlle de Crémont et bien des compliments de la part de Mme Poivre.

P. S. Ne nous envoyez aucuns blés car nous ne saurions où les mettre.

Je vous envoie 2500 livres ou environ, de fer et 30 barriques de corail pour faire de la chaux. Ce corail rendra 60 barriques de chaux.

\* \* \*